



COMMUNE SAINT BAUZILLE DE PUTOIS

Procès-verbal n°3

Le lundi 22 septembre 2025 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 15 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Oscar ALLE.

Présents : Oscar ALLE, Pascal GUICHARD, Virginie NOEL-KERDUDO, Jean-Luc VALOIS, Anne-Marie MOTARD, Maryvonne ROBILLART, Josiane VIGNERON, Jean BURDIN, Patrick CHOLET, Marc RIVIERE, Nathalie LAMBINET, Philippe RAMOUSSE, Felice BRUNELLI

Représentés : Isabelle LELLOUCHE représentée par Maryvonne ROBILLART, Joseph RISO représenté par Felice BRUNELLI

Absents et excusés : Pascal CLEMENT

Ordre du jour :

- 1- Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2024
- 2- Rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif 2024
- 3- Suppression de postes
- 4- Ouverture poste de technicien
- 5- Subvention à l'association de rugby
- 6- Exonération de 3 mois de loyer à un locataire commerçant
- 7- Subvention à l'association « Soutien à Maé »
- 8- Exonération de la Taxe d'aménagement au profit du cabinet dentaire
- 9- Fixation du nombre d'adjoints et élections

Monsieur le Maire ouvre la séance, il fait l'appel, le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

Secrétaire de séance : Virginie NOEL-KERDUDO

Il procède au vote du dernier compte rendu du conseil municipal du 14/04/2025, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Il demande à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en échangeant le point n°6 avec le point n°1, Le Conseil accepte.

L'ordre du jour est ainsi modifié :

- 1- Exonération de 3 mois de loyer à un locataire commerçant
- 2- Rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif 2024
- 3- Suppression de postes
- 4- Ouverture poste de technicien
- 5- Subvention à l'association de rugby
- 6- Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2024
- 7- Subvention à l'association « Soutien à Maé »
- 8- Exonération de la Taxe d'aménagement au profit du cabinet dentaire
- 9- Fixation du nombre d'adjoints et élections

Délibérations du conseil :

1/ Exonération de 3 mois de loyer à un locataire commerçant

Monsieur le Maire fait part d'une demande de Monsieur AUBIN, propriétaire du fond de commerce l'Inconstant, et locataire des murs au profit de la commune qui rencontre des difficultés financières actuellement suite à la réception de ses charges Urssaf. Il propose de l'exonérer du paiement du loyer du dernier trimestre 2025.

Aucune question et remarque de la part de l'assemblée

Délibération : adoptée par 14 voix Pour et 1 abstention (Marc RIVIERE)

2/Rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif 2024

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif 2024, il demande au conseil de prendre acte de cette présentation.

Aucune question et remarque de la part de l'assemblée

Délibération : adoptée à l'Unanimité

3/Suppression de postes

Dans le cadre de l'évolution des carrières des agents certains postes doivent être supprimés car ils ne seront plus utilisés. Une demande d'avis auprès du Comité Social Territorial a été faite comme le prévoit la réglementation. Cet avis étant favorable, il s'agit aujourd'hui que le conseil municipal entérine cette décision.

Monsieur Marc RIVIERE prend la parole en expliquant que l'ancienne municipalité a toujours voulu en garder sous le coude dans l'éventualité d'un besoin, Monsieur le Maire lui répond que ces postes ne sont plus utiles et que le conseil municipal sera mieux informé lorsqu'un besoin d'ouverture de poste devra se faire.

Délibération : adoptée par 14 voix Pour et 1 abstention (Marc RIVIERE)

4/Ouverture de Poste de Technicien

Dans le cadre de l'évolution des carrières des agents certains postes doivent être ouverts, le conseil municipal est seul habilité à le faire,

3 agents peuvent prétendre au titre de la promotion interne au grade de technicien territorial, il s'agit d'ouvrir ces postes afin que les agents puissent être nommés dès qu'ils seront promouvables.

Monsieur Marc RIVIERE demande qui est promouvable.

Monsieur le Maire lui répond que les 3 plus anciens membres du services techniques peuvent y prétendre.

Délibération : adoptée à l'Unanimité

5/ Subvention à l'association de Rugby

Lors de l'attribution des subventions aux associations 2025, l'association de rugby a été oubliée, il s'agit aujourd'hui de réparer cet oubli, Monsieur le Maire propose la même somme que l'année précédente soit : 1500€

Délibération : adoptée à l'Unanimité

6/Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2024.

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2024, il demande au conseil de prendre

acte de cette présentation.

Il précise qu'un appel d'offre va être lancé pour changer le réseau d'eau potable qui va de la grotte des demoiselles à la Roquette l'un des derniers réseaux à être en très mauvais état avec le Frigoulet.

Madame Anne-Marie MOTARD demande s'il serait possible d'avoir le rendement moyen du réseau de distribution d'eau au niveau de la communauté de communes.

Monsieur le Maire et monsieur Jean BURDIN lui répondent que lors de l'étude sur le transfert de compétence de l'eau et l'assainissement à la communauté de communes un rapport a été établi, celui-ci lui sera transmis ainsi qu'à tous les élus.

Monsieur Marc RIVIERE demande des précisions sur l'encours de la dette, il demande pourquoi la réduction se fait si doucement alors que nous avons une rentrée de 137 973.90. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean BURDIN, qui explique que l'encours de la dette correspond aux échéances des emprunts qui ont été fait antérieurement et qu'à l'heure actuelle il n'est pas envisageable de renégocier les emprunts., les recettes obtenues sont à la fois pour le fonctionnement, l'entretien des réseaux et les échéances des emprunts. Monsieur Marc RIVIERE demande s'il serait possible d'avoir l'état de la dette ?

Monsieur le Maire demande à la secrétaire générale de mairie de transmettre l'état de la dette aux membres du conseil municipal afin que ceux-ci aient une bonne vision des emprunts qui ont été fait sur le budget de l'eau et l'assainissement.

Délibération : adoptée à l'Unanimité

7/Subvention à l'association « Soutien à Maë »

Les communes du territoire Gangeois et Suménois se sont mobilisées pour apporter leur soutien à un enfant malade « Maë ». La commune de Saint Bauzille de Putois propose de faire un don de 200€.

Délibération : adoptée à l'Unanimité

8/ Exonération de la Taxe d'aménagement au profit du cabinet dentaire

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande des dentistes nouvellement installés sur la commune, concernant l'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement, Il s'agit d'accepter d'exonérer le Cabinet dentaire au même titre que le cabinet médical.

Délibération : adoptée par 14 voix Pour et 1 abstention (Marc RIVIERE)

9/Fixation du nombre d'adjoints et élections

La sous-préfecture nous a alerté sur le fait que le conseil municipal n'avait pas délibéré sur le nombre d'adjoints au sein de l'assemblée, suite à la démission de leur fonction d'adjointe de Madame MOTARD Anne-Marie et de Madame ROBILLART Maryvonne.

Il s'agit de décider si le conseil reste à 5 adjoints dans ce cas il faut élire 2 nouvelles adjointes dans l'ordre du tableau sinon le conseil décide de rester à 3 adjoints.

Monsieur le Maire a demandé au préalable à Madame Lellouche Isabelle, à Madame Josiane VIGNERON et Madame LAMBINET Nathalie si celles-ci étaient intéressées pour un poste d'adjointe,

Seule Madame LAMBINET Nathalie est favorable à prendre cette responsabilité, dès lors Monsieur le Maire demande à ce que le nombre d'adjoints au sein du conseil soit porté à 4 adjoints et propose Madame LAMBINET Nathalie à ce 4^{ème} poste d'adjoint.

Madame Anne-Marie MOTARD demande quelle seront les délégations attribuées,

Monsieur le Maire lui répond que cela se fera dans un deuxième temps, il continue d'y réfléchir.

Délibération : adoptée par 11 voix Pour et 4 abstentions (Maryvonne ROBILLART, Isabelle LELLOUCHE, Anne-Marie MOTARD, Marc RIVIERE)

Fin de séance à 20h00